

Conditions de prise en charge &

Règles de transport

MEETING INTERNATIONAL SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

Table des matières

Conditions de prise en charge : hébergement, restauration et déplacement.....	2
Athlètes :	2
1) Hébergement.....	2
2) Restauration	2
3) Frais de déplacement	2
Accompagnateurs :	3
0) Préambule	3
1) Hébergement.....	3
2) Restauration	3
3) Frais de déplacement	3
4) Justificatifs de paiements	3
Règles relatives au transport des athlètes et des coachs	4
0) Préambule	4
1) Informations de voyage.....	4
2) Transport des athlètes entre le lieu d'arrivée sur le territoire et le lieu d'hébergement.....	4
a) Liste des gares et aéroports accessibles par nos conducteurs :.....	4
b) Plages horaires à respecter	4

Conditions de prise en charge : hébergement, restauration et déplacement.

Athlètes :

1) Hébergement

Le comité d'organisation prévoit de prendre en charge 2 nuitées maximum pour les athlètes dont le lieu de provenance excède les 200km.

Pour les athlètes dont le lieu de provenance est inférieur à 200km, le comité d'organisation prendra en charge uniquement 1 nuitée.

Tous les athlètes seront en chambre TWIN (partagée avec un autre athlète).

L'hôtel pour l'édition 2024 du Meeting International de Sotteville-lès-Rouen sera le suivant :

Novotel Rouen Centre Cathédrale,
10 quai de la bourse, 76000 Rouen
<https://all.accor.com/hotel/B919/index.fr.shtml>

Tarifs négociés :

- Single : 115€/pers./nuit (petit déjeuner compris)
- Twin : 130€/pers./nuit (petit déjeuner compris)

2) Restauration

L'ensemble des repas prévus pour les athlètes dans les créneaux de restauration instaurés seront pris en charge par le comité d'organisation.

Tous suppléments en dehors du menu édifié seront à la charge de l'athlète.

Tous produits consommés par les athlètes à l'espace « Bar » ou consommés en chambre via le « room service » durant leur séjour seront à leur charge.

3) Frais de déplacement

Le comité d'organisation prévoit le remboursement des frais de déplacement des athlètes jusqu'à 300€ maximum.

Pour tous trajets en train ou en avion, seuls les billets avec mention « seconde classe » ou « économique » seront remboursés. Dans le cas contraire une étude sera faite pour que le remboursement soit fait à hauteur d'un billet « seconde classe » ou « économique ».

Pour celles et/ou ceux qui feront le trajet en voiture ou véhicule léger, le comité d'organisation prévoit le remboursement des frais de déplacement de ces athlètes jusqu'à 150€/athlètes ou 300€/voiture en cas de covoiturage.

Accompagnateurs :

0) *Preamble*

Le comité d'organisation s'est entendu afin de dire que seul le coach sera reconnu comme accompagnateur pouvant prétendre aux conditions de prise en charge suivantes.

1) *Hébergement*

Le comité d'organisation prévoit de prendre en charge 2 nuitées pour les coaches dont le lieu de provenance excède les 200km.

Pour les coaches dont le lieu de provenance est inférieur à 200km, le comité d'organisation ne prendra pas en charge de nuit d'hôtel.

Tous les coaches seront en chambre TWIN (partagée avec un autre coach).

L'hôtel pour l'édition 2024 du Meeting International de Sotteville-lès-Rouen sera le suivant :

Novotel Rouen Centre Cathédrale,
10 quai de la bourse, 76000 Rouen
<https://all.accor.com/hotel/B919/index.fr.shtml>

2) *Restauration*

L'ensemble des repas prévus pour les coaches dans les créneaux de restauration instaurés seront pris en charge par le comité d'organisation.

Tous suppléments en dehors du menu édifié seront à la charge du coach.

Tous produits consommés par les coaches à l'espace « Bar » durant leur séjour seront à leur charge.

3) *Frais de déplacement*

Le comité d'organisation prévoit le remboursement des frais de déplacement des coaches dont le lieu de provenance excède les 200km jusqu'à 200€ maximum.

Pour les coaches dont le lieu de provenance est inférieur à 200km, le comité d'organisation remboursera les frais de déplacement jusqu'à 150€ maximum.

Pour tous trajets en train ou en avion, seuls les billets avec mention « seconde classe » ou « économique » seront remboursés. Dans le cas contraire une étude sera faite pour que le remboursement soit fait à hauteur d'un billet « seconde classe » ou « économique ».

4) *Justificatifs de paiements*

Aucun remboursement ne pourra être effectué sans justificatif.

Ils seront à envoyer à René AUGUIN (auguin@wanadoo.fr) à l'issue de l'événement.

Règles relatives au transport des athlètes et des coaches

0) Préambule

Une grande majorité des transports se feront par une équipe de conducteurs bénévoles en véhicules légers (9 places).

Par respect pour eux, afin que nous puissions leur transmettre au plus tôt les informations concernant les différentes navettes qui leur seront attribuées et au regard du risque auxquels ils sont exposés, nous vous prions de bien vouloir respecter les préconisations ci-dessous.

1) Informations de voyage

Toutes les informations de voyage des athlètes et coaches seront à transmettre à René AUGUIN (auguin@wanadoo.fr).

Il est demandé aux managers et/ou aux athlètes de transmettre les informations de voyage ALLER et RETOUR, 8 jours avant la date de l'événement soit le mercredi 26 juin 2024.

2) Transport des athlètes entre le lieu d'arrivée sur le territoire et le lieu d'hébergement

a) Liste des gares et aéroports accessibles par nos conducteurs :

Aéroports :

- Paris Roissy, Charles De Gaulle, (CDG)
- Paris Orly (ORY)
- Paris Beauvais (BVA)

Gare :

- Rouen Rive Droite

b) Plages horaires à respecter :

⇒ Voyage aller :

Il est demandé de privilégier dans la mesure du possible les arrivées en aéroport et en gare entre 8h et 20h.

⇒ Voyage retour :

Privilégier les départs en aéroport entre 10h et 20h.

Pas de plage horaire privilégiée pour la gare de Rouen Rive Droite.